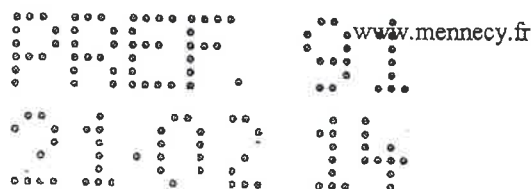


# VILLE DE MENNECY



Direction des Services Techniques,  
Service Urbanisme et Développement Durable.  
Mairie Monique Saillet 67, Bd Charles de Gaulle  
Tel : 01 69 90 07 04 Fax: 01 69 90 57 70  
Courriel : techniques@menneCY.fr



AR 50 14 85

## ARRETE PERMANENT D'INTERDICTION DE FRANCHISSEMENT DU PASSAGE A NIVEAU N°19 A LA CIRCULATION DES VEHICULES

Le Maire de la Ville de MENNECY,

VU le Code Général des collectivités Territoriales notamment l'article L 2213.1 et suivants,

VU le Code de la Route, notamment l'article R 417-10,

VU la loi modifiée n°82.213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU l'instruction interministérielle sur la réglementation routière (Livre I – huitième partie – signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992,

VU l'avis du Conseil Général,

**CONSIDERANT** qu'il convient de réglementer la circulation du PN19,

**CONSIDERANT** que cet arrêté sera applicable à partir du 4 mars 2014 à 11h00.

**A R R E T E**

### **ARTICLE 1 :**

Le PN19 est interdit à la circulation des véhicules, suivant les points routiers situés sur la RD 153 Z :

- PR 25 + 440 situé au nord du PN
- PR 25 + 327 situé au sud du PN

**ARTICLE 2 :**

Les piétons sont autorisés à emprunter le PN19.

Un cheminement sera mis en place par le Conseil Général selon les prescriptions techniques de la SNCF.

**ARTICLE 3 :**

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de MENNECY.

**ARTICLE 4 :**

Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

Monsieur le Président du Conseil Général,

Monsieur le Directeur Général de la SNCF PARIS SUD EST,

Monsieur le Directeur des Services Municipaux de la Commune de MENNECY,

Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de MENNECY,

Monsieur le Chef de la Police Municipale de MENNECY,

et tous les agents de la force publique,

sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à MENNECY,  
le 19 février 2014



Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT  
Maire de Mennecy  
1<sup>er</sup> Vice-Président de la CCVE

\*\*\*\*\*  
\*\*\* Rapport TX \*\*\*  
\*\*\*\*\*

EMSSION OK  
N° TX/RX 2504  
ADRESSE DESTINATAIRE 0169110254  
ID CORRESPONDANT  
DEBUT 28/02 12:17  
DUREE 00'26  
PAGES ENVOYEES 2  
RESULTAT OK

No Arrête'  
AR. 50.14.85  
Comserz. Général

\*\*\*\*\*  
\*\*\* Rapport TX \*\*\*  
\*\*\*\*\*

EMSSION OK  
N° TX/RX 2506  
ADRESSE DESTINATAIRE 0164573797  
ID CORRESPONDANT  
DEBUT 28/02 12:19  
DUREE 00'37  
PAGES ENVOYEES 2  
RESULTAT OK

No Arrête'  
AR. 50.14.85  
Gendarmerie

\*\*\*\*\*  
\*\*\* Rapport TX \*\*\*  
\*\*\*\*\*

EMSSION OK  
N° TX/RX 2505  
ADRESSE DESTINATAIRE 0169907399  
ID CORRESPONDANT  
DEBUT 28/02 12:18  
DUREE 00'25  
PAGES ENVOYEES 2  
RESULTAT OK

No. Arrête'  
AR 50.14.85  
GP